
Consultation exclusive pour médecins.

Assurance perte de gain pour les propriétaires de cabinet médical, leurs collaborateurs et les médecins de cabinet médical salariés, membres de MEDISERVICE VSAO-ASMAC.

Si, en tant que médecin, vous ne pouvez plus assurer votre travail, à cause d'une maladie ou d'un accident, votre revenu se réduit ou même, disparaît totalement. Pendant l'incapacité de travail, les coûts d'exploitation fixes continuent à courir. Et si vous êtes absent de votre poste de travail pendant une longue durée, vous devez même supporter des charges d'exploitation supplémentaires, par exemple pour un remplaçant. Très rapidement, vous devez assumer des coûts mettant en péril votre existence économique.

La sécurité pour le cabinet médical et les collaborateurs.

Les collaborateurs sont le capital précieux de tout cabinet médical et contribuent à son succès économique. Mais aucun cabinet médical n'est à l'abri d'événements imprévus : en cas de maladie ou d'accident de ses collaborateurs au poste de travail, il faut continuer à leur verser un salaire durant une période déterminée. L'obligation de maintien du salaire peut représenter pour vous, en tant que médecin, une charge financière importante.

Assurez votre propre personne, votre cabinet médical et ses collaborateurs contre les conséquences économiques d'une incapacité de travail par le biais de la solution d'association pour les membres de MEDISERVICE VSAO-ASMAC.

Une protection d'assurance optimale.

cash – La solution d'assurance attractive.

Le modèle courant sur le marché couvre la sécurité financière des médecins moyennant des primes attrayantes dans les premiers 730 jours.

Assurance pour les propriétaires de cabinet médical.

Salaire assuré. Indemnité journalière entre 100 et 1000 francs (assurance de somme). Nous renonçons à la justification de la perte de gain.

Prestations. La durée de prestation s'étend sur 730 jours au maximum par cas (*cash*). En cas de maladie et, pour autant que l'assurance le comprenne, d'accident, *innova* verse les prestations assurées.

Assurance pour le personnel médical au cabinet médical, le personnel non médical et les médecins de cabinet médical salariées.

Salaire assuré. 80 ou 90 pour cent du salaire brut AVS, maximum 300 000 francs par personne (assurance de dommages).

Prestations. *innova* complète les prestations d'autres assureurs dans les premiers 730 jours et équilibre de manière optimale la protection d'assurance.

Assurance pour les propriétaires de personnes morales Sàrl ou SA.

Salaire assuré.

Variante assurance de dommages: 80 ou 90 pour cent du salaire AVS brut.

Variante assurance de somme: 100 pour cent de la somme assurée. Nous renonçons à la justification de la perte de gain.

Exemple *cash* pour employés.

Pourcentage du salaire



innova Versicherungen SA
Bahnhofstrasse 4
Case postale
3073 Gümligen
Téléphone 0848 866 400
vente@innova.ch
www.innova.ch

La somme assurable maximale s'élève à 300 000 francs par an.

Indemnité journalière d'entreprise.

En cas de maladie et, s'il existe une assurance, en cas d'accident, les prestations de l'assurance indemnité journalière d'entreprise couvrent les coûts subis par l'entreprise (tels que loyer, frais de personnel et de téléphone). Elle ne peut être conclue qu'en complément d'une assurance perte de gain pour les propriétaires de SA ou s.à.r.l.

Somme assurée. Maximum 150 000 francs par an (assurance de somme).

Prestations. La durée de prestation s'étend sur 365 jours moins délai d'attente.

Aperçu de vos avantages.

- Une survie financière et un revenu continu pour le propriétaire d'un cabinet médical, en cas de maladie ou d'accident. L'obligation de maintien du salaire pour les collaborateurs devient un risque calculable.
- Un tarif échelonné selon l'âge pour les propriétaires de cabinet médical.
- Délai d'attente au choix, en fonction de vos besoins.
- Pour le personnel, les médecins salariés et les propriétaires de personnes morales Sàrl ou SA: choix de la durée de contrat 1 an ou 3 ans avec une garantie de prime pendant la durée contractuelle.
- Déclaration de maladie électronique Sunet online pour un traitement sûr, rapide et simple des prestations.
- Prestations de maternité complémentaires correspondant également aux dispositions d'une convention collective de travail.
- Renonciation au droit de résiliation en cas de prestation.